

Contact: Pauline Constant: +32 (0)2 789 24 01
Date: 06/05/2013
Référence: PR 2013/007

L'UE s'attaque à la fraude alimentaire

La Commission européenne a proposé aujourd'hui une refonte importante de sa politique en matière de contrôles alimentaires¹. Bien que ces mesures aient été prévues depuis longtemps, le récent scandale de la viande de cheval a joué un rôle important dans l'inclusion de ces dispositions anti-fraude.

Le Bureau européen des Unions de Consommateurs (BEUC) se félicite de ces mesures inédites de lutte contre la fraude alimentaire, telles que les inspections à l'improviste et les amendes en cas de non-respect des réglementations. Ces mesures étaient attendues depuis longtemps pour assurer que le contenu de nos assiettes ne pose pas de problème pour la santé et corresponde bien à l'étiquetage.

Ces contrôles renforcés ont beau constituer un progrès, le véritable défi consistera à envoyer suffisamment d'inspecteurs indépendants sur le terrain afin d'en garantir l'application. En outre, des inspections surprises permettraient de renforcer la pression sur les entreprises alimentaires, diminuant ainsi la tentation de fraude ou de prise de risque.

Monique Goyens, Directeur général du BEUC, a commenté :

« Vu le manque de confiance actuel dans l'industrie alimentaire, nous accueillons favorablement le fait que lutte contre la fraude alimentaire soit une priorité de l'UE. Des ressources supplémentaires seront toutefois nécessaires pour faire appliquer ces nouvelles lois. Les sanctions applicables en cas de violation exigent, pour être efficaces, des seuils minimums conséquents. »

« Il est primordial que l'Europe coordonne ses contrôles en matière d'alimentation. Il s'agit après tout d'un marché unique européen. C'est la seule façon de restaurer et de maintenir la confiance des consommateurs, qui n'a cessé de se dégrader ces derniers mois. »

FIN

¹ [RÈGLEMENT](#) (CE) n° 882/2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux.